

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 10 novembre 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de la Mairesse suppléante, Mme Marie-Josée Leroux.

Est également présent: M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

Sont absents : M. Richard Forget, Maire et Mme Nathalie Dupont, conseillère.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la Mairesse suppléante, Marie-Josée Leroux.

Madame la Mairesse suppléante souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

**2025.11.215**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 NOVEMBRE 2025**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

## ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 novembre 2025
2. Assermentation des personnes élues
3. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil
5. Bilan des activités par la conseillère Marilyn Dagenais
6. Bilan des activités par la conseillère Line Beauregard
7. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025
9. Adoption de la liste sélective des déboursés
10. Certificat de crédit 2025-11-02
11. Uniformisation de l'indexation salariale du directeur général
12. Nomination de Mme Roxanne Boyer au poste d'adjointe à la direction et greffe
13. Modification de la classe et de l'échelon de Mme Stéphanie Charltré
14. Ajout d'une prime pour connaissance en informatique - M. Marc Coutu
15. Adoption du budget de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2026
16. Demande de remboursement à la RITL pour collectes de bacs bruns annulées en 2025
17. Prolongation du contrat d'entretien ménager pour l'année 2026
18. Dépôt d'une demande d'aide financière- MAMH appel de projets PRACIM « volet 1 – Bâtiments de base »
19. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
20. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
21. Demande de dérogation mineure 2025-019

22. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 263-2025
23. Résolution de participation à la démarche de mutualisation des services municipaux dans le cadre du FRR – Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale
24. Avis d'intention pour l'implantation d'un service de premiers répondants
25. Choix des membres du comité de démolition d'immeubles  
Période de questions
26. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.11.216

## 2. ASSERMENTATION DES PERSONNES ÉLUES

Maire	Richard Forget	3 octobre 2025
Poste 1	Marie-Josée Leroux	6 octobre 2025
Poste 2	Line Beauregard	7 octobre 2025
Poste 3	Marilyn Dagenais	3 octobre 2025
Poste 4	Nathalie Dupont	3 octobre 2025
Poste 5	Jessica Cloutier	3 octobre 2025
Poste 6	Steve Martin	3 octobre 2025

2025.11.217

## 3. REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT** que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums demande de produire dans les soixante jours suivant la proclamation d'une élection ou de l'anniversaire de la proclamation de l'élection un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les élections et référendums demande de déposer devant le conseil ces déclarations;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** de déposer la liste des membres qui on remit leur déclaration pour la période de novembre 2024 à novembre 2025 :

Richard Forget, Maire; Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère, Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère Jessica Cloutier, Steve Martin, conseiller.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.218

## 4. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

### ET RÉSOLU

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le 2e lundi de chaque mois et qui débiteront à 19 h :

19 janvier (3 <sup>e</sup> lundi)	13 juillet
9 février	10 août
9 mars	14 septembre
13 avril	13 octobre (mardi)
11 mai	9 novembre
8 juin	14 décembre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**BILAN**

## 5. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE MARILYN DAGENAI (Soirée des récompenses scolaires)

## BILAN

### 6. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE LINE BEAUREGARD (Évènement 55 ans et mieux)

#### BILAN

### 7. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER (Halloween)

2025.11.219

### 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.220

### 9. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
SERRURIER MICHEL ENR.	3862	160.96 \$
████████████████████	3863	400.00 \$
████████████████████████████████	3864	230.00 \$
████████████████████	3865	400.00 \$
████████████████████	3866	1 140.00 \$
████████████████████	3867	410.00 \$
ERREUR D'IMPRESSION	3868	Annulé
JUSTIN BOLDUC-TURPIN	3869	574.88 \$
LUCIE MAY	3870	40.00 \$
SYLVAIN SÉGUIN	3871	2 050.00 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	3872	10.40 \$
████████████████████	3873	75.17 \$
████████████████████	3874	83.63 \$
AFFICHEZ INC.	3875	172.46 \$
CENTRE DE VACANCES LE P'TIT BONHEUR	3876	26 817.80 \$
S. BOURASSA LTÉE	3877	198.24 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3878	78.88 \$
GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	3879	10 609.59 \$
CRE LAURENTIDES	3880	216.00 \$
████████████████████	3881	118.00 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3882	269.04 \$
INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	3883	212.71 \$
MARILYN DAGENAI	3884	299.93 \$
MARTECH SIGNALISATION	3885	659.39 \$

PARC RÉGIONAL SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3886	9 563.39 \$
POSTES CANADA	3887	184.58 \$
LES OUTILS LESCARBEAU INC	3888	205.23 \$
TOITURE SIMON LEFEBVRE	3889	3 145.00 \$
BUREAU EN GROS	3890	481.98 \$
CLUB PIONNIER DES LAURENTIDES	3891	450.00 \$
DH ÉCLAIRAGE INC.	3892	1 896.28 \$
LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	3893	490.85 \$
EXTERMINATION ZLS INC.	3894	632.36 \$
MICHEL LAROUCHE, CONSULTANTS RH	3895	Annulé
LINDE CANADA INC.	3896	680.77 \$
WURTH CANADA	3897	735.79 \$
MICHEL LAROUCHE, CONSULTANTS RH	3898	1 408.44 \$
LEGD INC.	3899	6 685.14 \$
	Total :	71 786.89 \$

#### **PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	80 350.26 \$	
Services de téléphonie	343.56 \$	
Services de téléphonie	273.30 \$	
Services de téléphonie	273.30 \$	
Hydro-Québec	3 302.87 \$	
Fonds de pension - AON	12 267.11 \$	
DAS Provincial	30 324.22 \$	
Remises salariales fédérales	11 371.27 \$	
Desjardins - Fonds de pension	1 114.30 \$	
ACCEO TRANSPHERE	37.02 \$	
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	29.88 \$	
Cogeco cable	83.88 \$	
Frais Moneris	62.83 \$	
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$	
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$	
	Total	148 623.10 \$

#### **PAIEMENTS DIRECTS**

<b>NOM DU FOURNISSEURS</b>	<b># PAIEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
GRUPE ABS INC.	81	N/A
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	82	N/A
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	83	N/A
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	84	N/A
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	85	33.83 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	86	45.20 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	87	595.28 \$

PÉTROLE PAGÉ	88	3 156.13 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	89	310.42 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	90	40 201.52 \$
SABLIÈRE 329 INC	91	20 359.30 \$
SERVICES PSANSREGRET	92	150.19 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	93	1 103.76 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	94	66.90 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	95	379.42 \$
CONFIDENTIEL DÉCHIQUETAGE	96	344.69 \$
CENTRE DE CAMION GALLAND	97	341.02 \$
MARTIN BÉLAIR	98	1 609.65 \$
AGENCE HURTUBISE INC	99	74.07 \$
ANNIE GAREAU	100	131.00 \$
E360S	101	1 488.93 \$
DHC AVOCATS	102	N/A
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	103	18.40 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	104	66.91 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	105	109.76 \$
DHC AVOCATS	106	86.23 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	107	414.71 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	108	1 905.71 \$
JLD-LAGUE	109	24.09 \$
MRC DES LAURENTIDES	110	3 664.70 \$
MÉDIALO INC.	111	392.07 \$
PATRICK GENDRON	112	200.00 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	113	948.54 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	114	911.21 \$
COMPASS MINERALS CANADA CORP	115	6 873.86 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	116	91.97 \$
ALUMINIUM J. CLEMENT INC.	117	2 200.00 \$
LE SPÉCIALISTE LOUISOUND INC	118	N/A
BMR	119	151.48 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	120	1 144.92 \$
YVON MARINIER INC.	121	148.63 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	122	1 018.59 \$
PARTSCITY	123	1 138.03 \$
PÉTROLE PAGÉ	124	4 349.22 \$
SABLIÈRE 329 INC	125	32 462.85 \$
SERVICES PSANSREGRET	126	30.04 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	127	1 103.76 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	128	172.46 \$
9418-0528 QUÉBEC INC.	129	38 075.97 \$
	Total :	168 095.42 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.221

#### **10. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2025-11-02**

Je, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Transfert de quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-six dollars (99 126\$) provenant de différents postes budgétaires
- Vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2025-11-02 de quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-six dollars (99 126\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.222

#### **11. UNIFORMISATION DE L'INDEXATION SALARIALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général est lié à la municipalité par un contrat de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de rémunération des employés municipaux prévoit une indexation annuelle des salaires selon l'indice des prix à la consommation (IPC) au mois d'août;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable d'uniformiser les procédures d'indexation salariale pour l'ensemble du personnel lors de l'exercice budgétaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'ajouter l'indexation annuelle du salaire du directeur général, selon les mêmes modalités que celles prévues à la politique de rémunération des employés municipaux, et ce, afin de faciliter l'application uniforme des procédures d'indexation par l'administration municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.223

#### **12. NOMINATION DE MME ROXANNE BOYER AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION ET GREFFE**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Boyer a récemment obtenu un diplôme en archivistique

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reconnaît officiellement ses nouvelles responsabilités et souhaite valoriser ses compétences au bénéfice de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation lui confère de nouvelles compétences pertinentes en matière de greffe municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** des tâches supplémentaires, nécessitant ce niveau de compétence, lui seront confiées et que ces nouvelles fonctions seront adaptées à son horaire actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expérience acquise par Madame Boyer au sein de la municipalité, jumelée à sa formation spécialisée, la qualifie pleinement pour assumer les responsabilités du poste;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** de nommer Madame Roxanne Boyer au poste d'adjointe à la direction et greffe à compter du 5 janvier 2026 et de fixer le taux horaire applicable à ce poste est fixé selon la grille salariale en vigueur à la classe 6 échelon 1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.224

**13. MODIFICATION DE LA CLASSE ET DE L'ÉCHELON DE MME STÉPHANIE CHARLTRÉ**

**CONSIDÉRANT** la nomination de Mme Stéphanie Charltré au poste d'inspectrice en urbanisme et environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau poste implique des responsabilités différentes et un niveau de compétence correspondant à une nouvelle classification;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite ajuster la rémunération en fonction des nouvelles fonctions assumées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU Qu'**à compter du 5 janvier 2026, la classe et l'échelon salarial attribués à Mme Stéphanie Charltré soient modifiés conformément à la grille salariale en vigueur, classe 5 échelon 1 afin de refléter adéquatement les exigences de son nouveau poste.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.225

**14. AJOUT D'UNE PRIME POUR CONNAISSANCE EN INFORMATIQUE - M. MARC COUTU**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Coutu possède des compétences reconnues en informatique;

**CONSIDÉRANT QUE** ces compétences sont régulièrement mises à contribution dans le cadre de ses fonctions au sein de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation de ces compétences contribue à l'efficacité et à la modernisation des services municipaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'accorder à M. Marc Coutu une prime de connaissance, indexée annuellement conformément aux modalités d'indexation prévue à la politique salariale en vigueur à compter du 5 janvier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.226

**15. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 01 octobre 2025 ses prévisions budgétaires pour l'année 2026, lesquelles totalisent 4 330 516 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par le conseiller Steve Martin

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires pour l'année 2026 tel qu'adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 01 octobre 2025 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.227

**16. DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA RITL POUR COLLECTES DE BACS BRUNS ANNULÉES EN 2025**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier verse des quotes-parts annuelles à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour les services de gestion des matières résiduelles, incluant la collecte des bacs bruns ;

**ATTENDU QUE** certaines collectes de bacs bruns ont été annulées au cours de l'année 2025 en raison d'un manque de personnel, ce qui représente une réduction du service offert sur le territoire municipal;

**ATTENDU QUE** cette réduction de service a suscité des plaintes citoyennes et soulève des préoccupations quant à l'équité du calcul des quotes-parts ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite que les contributions financières versées à la RITL reflètent fidèlement les services réellement rendus ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité de Lantier demande à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs un remboursement de 9 823.00\$, conformément au tableau suivant, représentant les collectes annulées en 2025 :

Date	Nature de l'événement	Montant unitaire (\$)	Montant réclamé (\$)
04 août 2025	Collecte partielle (50 %)	2 183	1 091
18 août 2025	Collecte annulée	2 183	2 183
01 sept 2025	Collecte annulée	2 183	2 183
22 sept 2025	Collecte annulée	2 183	2 183
06 oct 2025	Collecte annulée	2 183	2 183
<b>Total de la réclamation</b>			<b>9 823</b>

**Données de base**

- Nombre initial de collectes prévues : 38
- Coût total du service (annuel) : 82 982 \$
- Coût par collecte : 2 183 \$

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités membres de la RITL.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.11.228**

**17. PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** de prolonger le contrat de Mme Annie Gareau pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2025 au montant de 927\$ par mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2025.11.229**

**18. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- MAMH APPEL DE PROJETS PRACIM « VOLET 1 – BÂTIMENTS DE BASE »**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1-Bâtiment de base du PRACIM 2025-2028 pour son projet du garage municipal

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU QUE**

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers présents.

2025.11.230

## **19. PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D’EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**ATTENDU QUE** La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

### **ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité s’engage à respecter les modalités du Guide qui s’appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

**QUE** la Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**QUE** la Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers présents.

2025.11.231

## **20. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** de donner le mandat à DHC Avocats pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code municipal

4510-46-0228	2023-2024-2025
4612-20-8319	2023-2024-2025
4711-24-4837	2023-2024-2025

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.232

**21. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-019**

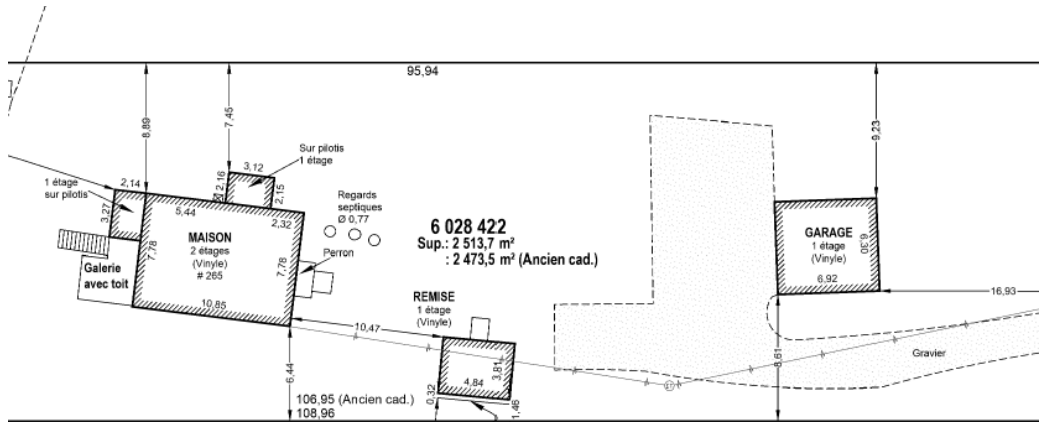
Claude Samson  
 265, chemin des Deux-Lacs  
 Lantier, J0T 1V0  
 4818-61-0877-0-000-0000  
 Lot : 6 028 675 du Cadastre du Québec  
 Zone: 4V

**Nature et effets**

Implantation d'un garage en cour avant (paragraphe 5 de l'article 7.7.1 du règlement de zonage 154-2014).

**Dérogation demandée**

Implantation d'un garage en cour avant, directement devant la façade du bâtiment principal



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**CONSIDÉRANT** les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.11.62

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.232-1  
 AVIS DE MOTION

**22. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 263-2025**

La conseillère Line Beauregard donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le projet de règlement numéro 263-2025 remplace le règlement 224-2022 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

Dépôt du projet de règlement et présentation du projet de règlement 263-2025 par la conseillère Line Beauregard.

2025.11.233

**23. RÉSOLUTION DE PARTICIPATION À LA DÉMARCHE DE MUTUALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU FRR – VOLET 4 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population:

Amherst  
Arundel  
Barkmere  
Brébeuf  
Huberdeau  
Ivry-sur-le-Lac  
La Conception  
La Minerve  
Labelle  
Lac-Supérieur  
Lac-Tremblant-Nord  
Lantier  
Montcalm  
Mont-Blanc  
Mont-Tremblant  
Sainte-Agathe-des-Monts  
Sainte-Lucie-des-Laurentides  
Val-David  
Val-des-Lacs  
Val-Morin

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Line Beaugard appuyé par le conseiller Steve Martin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lantier s'engage à participer au projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;
- Le conseil désigne M Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.234

**24. AVIS D'INTENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région des Laurentides et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la Municipalité de Lantier s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants; Guide relatif au financement de l'implantation d'un service de premiers répondants;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de le conseiller Steve Martin appuyée par la conseillère Jessica Cloutier, il est unanimement résolu et adopté

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lantier approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

**QUE** M. Benoit Charbonneau respectivement en tant que Directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.11.235

## 25. CHOIX DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** de choisir les membres suivants pour un mandat d'un an:

M Richard Forget, membre  
M Steve Martin, membre  
Marilyn Dagenais, membre  
Andréanne Mc Carthy, secrétaire

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.11.236

## 26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier.

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Leroux,  
Mairesse Suppléante

Je, Marie-Josée Leroux, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

